

<b>Conditions d'accès Centre de Sélection Bovine Blanc Bleu Belge</b>		
Manuel des procédures	Annexe	Diffusion : 01/11/2021
PPA03-PR03-FI01-Annexe01	Version 02	Page 1 sur 1



### **1. Conditions d'accès**

- Annoncer le veau en téléphonant au bureau du CSB (083/23 06 43-45).
- Avoir un statut I3 ou I4.
- **La Mère** doit être admise au livre A ou P du HB B-BB et répondre aux normes de cotation linéaire suivantes :

Taille : 75  
 Musculature : 84  
 Type viande : 79  
 82 (si cotation après 01/05/2010)

Aplombs : 80

Apparence générale : 70

- **Père** doit avoir été classé au moins une fois en 1<sup>ière</sup> catégorie lors d'une expertise officielle ou répondre aux normes de cotations linéaires suivantes :

Taille : 75  
 Musculature : 86  
 Type viande : 81  
 84 (si cotation après 01/05/2010)

Aplombs : 70

Apparence générale : 75

### **2. Possibilités de faire entrer un veau à la station :**

<b><u>Que faire ?</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prouver un test <b>négatif à l'IBRgB</b> et un taux <b>S/P M.Bovis2 inférieur à 30%</b>. Le prélèvement sanguin aura été réalisé <b>au plus tard à l'âge de 5 mois</b>. Le veau devra être <b>entré</b> à la Station <b>avant l'âge de ces 6 mois</b>.</li> <li>- Le veau doit être <b>négatif aux anomalies génétiques</b> spécifiques à la race</li> </ul>

### **3. Assurance et Pension :**

Les veaux sont assurés à partir du 61<sup>ème</sup> jour de vie jusqu'à leur départ de la station.

Toutes les informations utiles au sujet de la pension et des assurances sont précisées dans l'annexe 03-PPA03-PR03-FI01-Présentation des tarifs du CSB Ciney.

**Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter au  
083/23 06 45 (secrétariat) ou au 083 23 06 43 (Ph. Crépin).**